



Communiqué de presse
Paris, le 27 juillet 2017

Grasse : Affaire des vidéos pédopornographiques

Seule association partie civile, L'Enfant Bleu souhaite donner une voix aux enfants victimes apparaissant dans ces images et demande un suivi socio-judiciaire renforcé des pédocriminels.

Le 5 juillet dernier, un concierge de 47 ans est arrêté à Grasse (Alpes-Maritimes). Lors d'une perquisition à son domicile, 24 000 photos et vidéos seront finalement retrouvées sur son ordinateur. Repéré par la cellule de cybercriminalité de la police judiciaire de Nice, l'individu est poursuivi pour détention d'images pédopornographiques. Il encourt au moins 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Placé en détention provisoire dans l'attente de son procès qui se tiendra devant le Tribunal Correctionnel de Grasse le 7 août prochain, l'homme est déjà connu de la justice pour une agression sexuelle sur mineur de quinze ans, commise en 1998. À noter que la demande de remise en liberté de l'individu a été refusée notamment suite à un examen psychiatrique faisant état « *d'un faisceau de critères de dangerosité majeure avec risque important de réitération et même d'aggravation du comportement* ».

L'Enfant Bleu, association qui agit depuis près de 30 ans auprès des enfants victimes de maltraitances, s'est portée partie civile dans ce procès de cybercriminalité infantile.

« Il est primordial pour L'Enfant Bleu que ces enfants sans nom et parfois très jeunes, soient représentés et défendus. Victimes, ils l'ont été une première fois lors d'actes de maltraitances sexuelles d'une violence inouïe. Ils continuent de l'être à chaque téléchargement d'image par des individus qui se rendent, de fait, complices de ces crimes », souligne maître Caroline Rémond, avocate de l'association L'Enfant Bleu.

« Si les chiffres sur la cyber pédocriminalité sont rares, la gravité des faits reprochés à cet individu a priori isolé ne laisse aucun doute sur l'ampleur du phénomène. La lutte contre la pédopornographie en ligne, rendue notamment possible par l'accès au DarkNet, cette face cachée d'Internet, doit être absolue et la représentation des victimes systématique. Cela participe à la défense des droits fondamentaux des enfants et plus largement de la dignité humaine. » ajoute-t-elle.

Dans le cadre de cette affaire annoncée comme hors-normes et particulièrement sordide, **L'Enfant Bleu** souhaite interpeller les pouvoirs publics sur le nécessaire renforcement des mesures de suivi socio-judiciaire des auteurs de délits et crimes sexuels sur mineurs. L'association a d'ores et déjà évoqué la question dans son Livre Blanc, publié en 2016 : **« 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance »**.

« Nous sommes face à un fléau d'une ampleur effroyable contre lequel il faut lutter. Et cela passe nécessairement par le renforcement des mesures actuelles de suivi socio-judiciaire des condamnés dès le milieu fermé et surtout par une évaluation régulière du niveau de danger des délinquants sexuels. Il faut suivre ces individus, en particulier lorsque leur dangerosité et un risque important de récidive a été repéré. », indique Michel Martzloff, Secrétaire Général de L'Enfant Bleu.

À propos de L'association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée

Depuis sa création en 1989, l'association a pour vocation de prendre en charge les enfants victimes de maltraitances, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que les adultes ayant été victimes durant leur enfance. L'association leur propose un accompagnement spécifique et pluridisciplinaire en leur apportant une aide juridique et un soutien psychologique immédiat et dans la durée. L'Enfant Bleu mène également des actions de prévention dans les établissements scolaires et forme les professionnels de l'enfance. Plus d'informations sur : www.enfantbleu.org

Pour tout complément d'information et demande d'interview, merci de contacter :
Stéphanie Kanoui - 06 11 66 00 50 - stephanie.thedesk@gmail.com
Laura Morin - 01 56 56 62 62 - laura.morin@enfantbleu.org